

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 novembre 2018

---

**PRISE EN CHARGE CANCERS PÉDIATRIQUES - (N° 1416)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 8

présenté par

M. Abad, M. Brun, M. Viala, M. Lurton, Mme Duby-Muller, Mme Corneloup, Mme Meunier, Mme Kuster, M. Perrut, M. Ciotti, M. Leclerc, M. Gosselin, Mme Bazin-Malgras, M. Dassault, Mme Trastour-Isnart, M. Masson, M. Viry, M. de la Verpillière, M. de Ganay, M. Door, Mme Bassire, Mme Lacroute, M. Vialay, Mme Anthoine, M. Reitzer, M. Verchère et M. Rémi Delatte

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

L'État, en collaboration avec les collectivités territoriales, met en œuvre des campagnes d'informations et de sensibilisation au don du sang et de moelle osseuse, particulièrement dans les établissements scolaires, les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les administrations.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'État.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La greffe de moelle osseuse est une indication thérapeutique pour 80 % des pathologies graves du sang. Chaque année en France, plus de 2.000 personnes ont ainsi besoin d'un greffe de moelle osseuse.

Ce sont essentiellement les malades dont la moelle ne fonctionne plus (aplasie) ou est envahie par des cellules cancéreuses (leucémie).

Une maladie affectant la moelle osseuse a de graves conséquences : en effet, l'absence de globules rouges entraîne une anémie, l'absence de globules blancs des infections, et celle des plaquettes entraîne des hémorragies.

Il paraît nécessaire de sensibiliser la population dès le plus jeune âge à la cause du don du sang et du don de moelle osseuse, en mettant en place une grande campagne d'information, expliquant en quoi le modèle français se fonde sur l'éthique et comment chaque personne peut sauver des vies en donnant.

Il est ainsi proposé que ces campagnes menées avec l'État en collaboration avec les collectivités territoriales se déroulent particulièrement dans les établissements scolaires, les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les administrations.

Une attention particulière devrait être portée aux écoliers, collégiens et lycéens qui seront des donateurs essentiels et qui doivent prendre conscience de l'importance du don du sang, et des valeurs qui fondent le modèle français. Des heures de cours en lien avec la santé pourraient être dispensées par les enseignants, les associations spécialisées et les professionnels de santé comme c'est déjà le cas en ce qui concerne la sécurité routière ou la consommation de drogue.